



**HAL**  
open science

# Relations syntaxiques, flexion casuelle et linéarisation en latin classique

Jean-Philippe Watbled

► **To cite this version:**

Jean-Philippe Watbled. Relations syntaxiques, flexion casuelle et linéarisation en latin classique. Journées de l'Antiquité et des Temps anciens, Faculté des lettres et sciences humaines, Apr 2012, Saint-Denis, La Réunion. pp.7-18. hal-01501157

**HAL Id: hal-01501157**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01501157v1>**

Submitted on 25 Sep 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Relations syntaxiques, flexion casuelle et linéarisation en latin classique

JEAN-PHILIPPE WATBLED  
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION  
MEMBRE DU LCF

Dans cet article, je me propose de montrer l'intérêt que présente la syntaxe du latin classique du point de vue de la linguistique générale, plus précisément sur la question de l'ordre des mots. Certes, cette langue n'est pas la seule, tant s'en faut, à présenter un tel intérêt, mais elle donne au linguiste comparatiste l'occasion d'une réflexion sur les principes fondamentaux de la syntaxe générale.

On sait que le latin est l'une des langues classiques appartenant au groupe italice, lui-même membre de la famille indo-européenne<sup>1</sup>, tout comme le grec ancien et le sanskrit, entre autres. En l'absence de traces écrites, la source indo-européenne est non attestée directement, mais son existence à date ancienne est néanmoins assurée par les méthodes de reconstruction de la linguistique comparée<sup>2</sup>.

L'intérêt du latin dans une étude syntaxique typologique est accru par sa position historique : il représente en effet un état intermédiaire entre le proto-indo-européen et les langues romanes modernes. Ainsi, il possède un système de cas, légèrement plus réduit que celui du proto-indo-européen<sup>3</sup>, mais qui est bien préservé, alors que les langues romanes modernes, à l'exception du roumain qui en a gardé seulement un résidu, ont perdu ce système casuel.

---

<sup>1</sup> L'indo-européen n'est que l'une des nombreuses familles de langues de la planète. Comme autres familles à mettre sur le même plan, on peut citer, entre autres, le finno-ougrien, le chamito-sémitique, le dravidien, etc.

<sup>2</sup> La littérature linguistique sur ce sujet est prolifique. L'un des meilleurs ouvrages est celui de Winfrid P. Lehmann, *Theoretical bases of Indo-European Linguistics*, London and New York, Routledge, 1993.

<sup>3</sup> Le latin classique dispose de six cas (je donne à la suite de chaque cas les principales fonctions syntaxiques ou relations sémantiques codées par lui) : le nominatif (sujet de la proposition finie, attribut du sujet), le vocatif (appel, apostrophe), l'accusatif (objet direct, attribut de l'objet, sujet des propositions infinitives, lieu où l'on va), le génitif (complément adnominal), le datif (attribution, récepteur/bénéficiaire) et l'ablatif (compléments circonstanciels divers), ce dernier résultant de la fusion de trois cas indo-européens : le locatif (lieu où l'on est), l'ablatif (lieu d'où l'on vient, origine) et l'instrumental (moyen, accompagnement). L'indo-européen avait donc huit cas au moins ; on ne peut exclure qu'il en ait eu davantage, comme l'allatif, par exemple, pour le lieu où l'on va : par exemple, le hittite ancien, langue indo-européenne d'Asie Mineure du second millénaire avant J.-C., disposait d'un allatif distinct de l'accusatif (voir Theo van den Hout, *The Elements of Hittite*, Cambridge University Press, 2011, p. 23-24). Rappelons que le grec ancien, qui avait perdu l'ablatif (ayant fusionné avec le génitif et le datif), possédait un cas de moins que le latin.

L'ordre des mots dans la phrase latine est relativement libre, si l'on compare avec les possibilités nettement plus contraignantes des langues romanes actuelles. Se pose alors la question de la relation entre cette souplesse dans la linéarisation et le système casuel.

### **Première approche**

On imagine mal un manuel de latin qui ne préciserait pas que l'ordre des mots ne joue pas le même rôle qu'en français. Dans l'un de ces ouvrages pour débutants<sup>4</sup> citant un texte de Tite-Live : *Cloelia [...] Tiberim tranavit* (« Clélie [...] traversa le Tibre à la nage »)<sup>5</sup>, on prend bien soin de spécifier que « la place n'indique pas la fonction » et que « le sens serait le même, si l'auteur avait écrit : *Tiberim tranavit Cloelia, Tiberim Cloelia tranavit, Cloelia tranavit Tiberim* », alors que le français ne bénéficie pas de cette souplesse, « car la place des mots exprime leur fonction ». On ne saurait être plus clair. En effet, dans l'exemple cité, quel que soit l'ordre des termes, le récepteur du message sait que *Cloelia* est le sujet, en raison de sa forme de nominatif (finale *-a*) et que *Tiberim* est l'objet direct, en raison de sa forme d'accusatif (finale *-im*), le nominatif et l'accusatif codant respectivement les fonctions de sujet et d'objet direct. L'argument - justifié - des auteurs est que, puisque les terminaisons casuelles indiquent les fonctions, « L'ordre des mots est plus libre en latin qu'en français, car leur place n'est pas commandée par leur fonction ».

Les principales questions qui se posent en relation avec cet état de langue classique, et que je souhaite aborder succinctement ici en montrant les enjeux du point de vue de la linguistique comparée moderne<sup>6</sup>, sont les suivantes :

- quel est le rapport entre le système casuel et la relative liberté de l'ordre des mots ?
- quels sont les moyens formels par lesquels le latin code les fonctions syntaxiques ?
- quel est le rôle de l'ordre des mots ?

Ajoutons qu'on peut aussi se demander ce qui a priorité : l'ordre des mots ou les fonctions ? Il s'agit de deux perspectives inverses : ou bien l'ordre des mots dépend (ou non) des fonctions, ou bien les fonctions se lisent (ou non) à partir de l'ordre des mots. Pour ce qui est de la langue elle-même, cela ne change rien, mais selon la perspective adoptée, on aura deux types différents de théorie syntaxique. Je me prononcerai nettement en faveur de la première approche, conforme à la formulation citée plus haut : ce sont à mon sens les fonctions qui priment, et ensuite seulement, dans un second temps, se pose la question de leur

---

<sup>4</sup> Simone Deléani, Jean-Marie Vermander, *Initiation à la langue latine et à son système, Manuel pour grands débutants I* (publié sous la direction de Jean Beaujeu), Paris : SEDES, 1975, p. 10-11.

<sup>5</sup> Titus Livius, *Ab Urbe Condita*, II, 13, 6-8.

<sup>6</sup> Cette expression de « linguistique comparée moderne » équivaut à ce qu'on appelle plus fréquemment de nos jours « typologie des langues ».

indication, soit par l'ordre des mots, soit par un système casuel, ou par les deux, ou encore par d'autres moyens formels. Comme l'ordre des mots vient en second, par rapport à la primauté des fonctions, et qu'à cet égard il sert au mieux à indiquer (ou non) les fonctions, il me semble légitime de postuler l'existence de règles de linéarisation, autrement dit de règles spécifiant l'ordre des mots, une fois les fonctions établies, sachant que selon les langues ou selon les systèmes syntaxiques, ces règles de linéarisation seront plus ou moins contraignantes. Dans cet esprit, la liberté peut aussi finalement faire l'objet d'une « règle ».

### **Qu'est-ce que la syntaxe ?**

Avant de poursuivre et d'entrer vraiment dans le vif du sujet, il est sans doute utile de rappeler ce que l'on entend par syntaxe, en précisant d'emblée que la conception de la syntaxe défendue ici ne rencontrera pas nécessairement l'adhésion de tous : en effet, toute définition de la syntaxe est fortement liée au cadre théorique retenu.

Pour ce qui est de ce cadre, commençons par ce qu'il comporte de plus fondamental. On peut affirmer sans risque d'erreur que toute langue « naturelle » est un ensemble de structures, d'unités et de principes mettant le son au service du sens ou, en termes plus techniques, le plan phonétique au service du plan sémantique, le premier étant le véhicule du second. Plus généralement, si l'on inclut le support graphique, la forme de l'expression - phonique ou graphique - est au service du contenu sémantique. Mais cette considération, qui nous renvoie à la conception saussurienne du signe comme l'association du signifiant et du signifié<sup>7</sup>, ne suffit pas à décrire le fonctionnement de la langue<sup>8</sup>. Il nous faut donc préciser les choses.

Dans le cadre adopté ici, toute langue se structure en différentes composantes. Les principales d'entre elles, que j'appelle composantes centrales<sup>9</sup>, sont : la phonologie, qui comprend tout ce qui relève des questions de prononciation ; le lexique, qui est un ensemble plus ou moins structuré d'unités lexicales (cf. le « dictionnaire ») ; la grammaire, qui se subdivise elle-même en deux sous-composantes : la flexion, ou « grammaire du mot », et la syntaxe, ou « grammaire de la phrase ». La flexion traite de la manière dont certaines catégories et propriétés grammaticales sont signalées par la forme grammaticale du mot ; par exemple, comment on forme la base du parfait de *amo* (→ *amav-*) ou l'accusatif pluriel

---

<sup>7</sup> Voir Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot, 1980 (la première édition est de 1915) et Ferdinand de Saussure, *Écrits de linguistique générale*, Paris : Gallimard, 2002. Le *Cours* a été publié par des élèves de Saussure, alors que les *Écrits* sont l'édition de manuscrits découverts en 1996 à Genève.

<sup>8</sup> On est déçu de constater que le terme *syntaxe* apparaît seulement deux fois dans le *Cours de linguistique générale* et pas plus de six fois dans les *Écrits de linguistique générale*.

<sup>9</sup> Le qualificatif de « central » n'infirme en rien le caractère fondamental du principe en vertu duquel l'expression est au service du contenu sémantique.

féminin de *bonus* ( $\rightarrow$  *bonas*)<sup>10</sup>, etc. Le signalement formel de ces propriétés relève de la morphologie, plus précisément de la morphologie flexionnelle<sup>11</sup>.

Quant à la syntaxe, son objet est en fait la construction des syntagmes (ou groupes de mots) et, *in fine*, de la phrase, qui est le syntagme le plus vaste de la syntaxe.

La place de la syntaxe dans toute théorie dépend de la conception d'ensemble du langage, et notamment de l'extension du domaine accordé aux autres composantes. Certains linguistes, par exemple, considèrent que toute relation entre morphèmes relève de la syntaxe, que les morphèmes en question soient des constituants d'un même mot ou non. Ces mêmes linguistes rejettent en général la validité de la catégorie du mot, que je considère au contraire comme primordial au sein du langage. Ainsi, là où ils verraient des relations syntaxiques aussi bien entre *ama-* et le morphème d'imparfait *-ba*, qu'entre *ama-* et *filiam* dans *pater filiam amabat* (« le père aimait sa fille »), je considère personnellement, suivant en cela une ancienne tradition bien établie, que la présence de *-ba* et de *-t* dans *amabat*, ainsi que la présence du *-m* de *filiam*, sont le produit de règles flexionnelles, et non de règles syntaxiques.

Cette bipartition de la grammaire n'implique aucunement qu'il n'y ait pas de relation entre flexion et syntaxe, la seconde ayant la priorité dans la hiérarchie interne de ces deux composantes de la grammaire ; qui plus est, ces relations sont étroites et l'on peut considérer, globalement, que la flexion est au service de la syntaxe. Ainsi, dans l'exemple ci-dessus (*pater filiam amabat*), on peut dire que la phrase est à l'imparfait, et que ce temps va en quelque sorte se « loger » dans la forme verbale sous la forme du marqueur flexionnel *-ba*. Les cas, quant à eux, vont servir à coder les fonctions syntaxiques : ici, le nominatif (absence de marqueur suffixal dans *pater*) pour le sujet, et l'accusatif (signalé par le marqueur suffixal *-m* dans *filiam*) pour l'objet direct. Quant au *-t* final de *amabat*, c'est un marqueur signalant la troisième personne du singulier du verbe, la personne verbale étant elle-même le produit d'une règle syntaxique d'accord avec le sujet. Ce petit exemple suffit à donner une idée de la forme générale des relations entre syntaxe et flexion au sein de la composante grammaticale.

### **Le codage des relations syntaxiques**

Il convient à présent de faire un bref inventaire des moyens formels dont disposent *a priori* les langues pour coder (c'est-à-dire indiquer) les fonctions syntaxiques. Afin de ne pas

---

<sup>10</sup> *Amo* : « j'aime » ; *bonus* : « bon ».

<sup>11</sup> La morphologie comprend deux parties : la morphologie flexionnelle, dont il est ici question et qui relève de la grammaire, et la morphologie dérivationnelle, qui relève du lexique.

compliquer l'étude, et dans la mesure où l'objectif se limite à la recherche de principes généraux, je me limiterai aux fonctions les plus centrales, telles que sujet et objet direct.

Les procédés sont essentiellement : le recours à l'ordre des mots, l'utilisation d'adpositions (avec deux classes : prépositions, postpositions<sup>12</sup>), le recours à des particules préverbales ou postverbales, un système casuel, un système de marqueurs intraverbaux, et enfin les règles d'accord du verbe.

L'ordre des mots joue un rôle crucial dans une langue comme le français : il suffit de comparer *Joseph aime Marie* et *Marie aime Joseph*. L'inversion de l'ordre des termes gravitant autour du verbe a pour conséquence que ces termes échangent leurs fonctions. C'est que l'on a pour ce type de phrase assertive canonique l'ordre dit SVO (i.e. sujet-verbe-objet direct). Nous avons vu plus haut que ce procédé d'indication des fonctions par l'ordre des mots ne jouait pas de rôle en latin.

Je mentionnerai juste au passage, dans un souci de comparatisme, les procédés ignorés tant du latin que du français. On a ainsi un jeu de particules préverbales en tagalog, langue qui se caractérise également par un système de marqueurs intraverbaux précisant la fonction syntaxico-sémantique du syntagme qui a été sélectionné comme sujet<sup>13</sup>. Pour ce qui est des particules postverbales, le japonais<sup>14</sup>, par exemple, est une bonne illustration.

L'accord du verbe, en latin, comme dans les langues romanes (et dans bien d'autres langues), sert de codage accessoire, puisque la forme du verbe met en relation celui-ci avec le sujet<sup>15</sup>. Considérons en effet les exemples suivants : *Romulus Romam condidit* (« Romulus construisit Rome ») et *Romam condidit* (« il construisit Rome »). Dans la première phrase, le sujet ne peut être que *Romulus*, seul terme au nominatif, et *Romam*, à l'accusatif, est objet direct dans les deux phrases ; dans la première, le verbe *condidit*, à la troisième personne du singulier, s'accorde avec le sujet *Romulus*, entretenant ainsi avec lui une relation telle qu'on a

---

<sup>12</sup> Les adpositions placées à gauche de leur régime sont des prépositions, et celles qui sont placées à sa droite sont des postpositions. On retrouve les mêmes principes avec les termes « affixe », « préfixe » (placé à gauche) et « suffixe » (placé à droite). L'anglais possède un bel exemple de postposition enclitique avec le 's marqueur du génitif, qui n'est pas à proprement parler un suffixe, puisqu'on l'ajoute à un syntagme : *The Queen of England's palace* (« le palais de la reine d'Angleterre »).

<sup>13</sup> Les principales particules du tagalog, langue officielle des Philippines, sont *ang* (pour le sujet), *ng* (prononcé *nang*) et *sa*. Voir Paul Schachter, « Tagalog », in Bernard Comrie (ed.), *The World's Major Languages*, London & Sydney : Croom Helm, p. 936-958. Le système très complexe de marqueurs intraverbaux du tagalog est en fait assimilable à une diathèse (le tagalog a plusieurs voix : active, passive, mais aussi bénéfactive, directionnelle, locative, instrumentale...).

<sup>14</sup> Les particules du japonais sont *wa*, *ga*, *ni*, *o*, *wa*. Voir Masayoshi Shibatani, « Japanese », in Bernard Comrie (ed.), *op. cit.*, p. 855-880.

<sup>15</sup> Je précise qu'il existe des langues dans lesquelles l'accord du verbe ne se limite pas au sujet : le basque en est un bon exemple.

tout lieu de penser que le sujet est une fonction syntaxique privilégiée, qui mérite de ne pas être placée sur le même plan que les autres fonctions, telles qu'objet direct, etc.

Il y a mieux : en latin, le sujet est tellement une fonction privilégiée qu'il peut se passer d'expression propre dans de nombreux contextes et que l'accord verbal devient alors le seul moyen de l'interpréter syntaxiquement. C'est ce que l'on a dans *Romam condidit*, énoncé dans lequel le verbe s'accorde avec un sujet n'occupant aucune position syntaxique, la phrase pouvant se lire [( ) + *Romam condidit*], représentation dans laquelle les parenthèses vides symbolisent le sujet implicite. Même si le contexte permet en général d'identifier le référent du sujet, l'accord verbal permet de faciliter cette identification, le récepteur du message sachant ici grâce à la désinence verbale qu'il s'agit d'un sujet à la troisième personne du singulier, même s'il n'est pas exprimé. On peut aller plus loin et poser la représentation suivante : [(<sup>3SG</sup>) + *Romam condidit*<sup>3SG</sup>], tout comme on a [*Romulus*<sup>3SG</sup> + *Romam condidit*<sup>3SG</sup>].

Les adpositions sont très fréquentes dans l'indication des fonctions. Elles jouent ce rôle en latin classique tout comme en français. Exemple : la préposition *à* dans *Joseph pense à sa fiancée*. Sans entrer dans les détails, il convient de distinguer les prépositions qui sont de purs outils syntaxiques, comme *à* dans la phrase ci-dessus, et celles qui sont en outre porteuses de contenu sémantique, comme *à* (à valeur directionnelle) dans *Joseph va à Paris*, par exemple. Cette distinction ne semble pas de mise en latin, langue dans laquelle les prépositions sont pratiquement toutes des sémantèmes<sup>16</sup>.

En français comme en latin, les adpositions sont antéposées au syntagme nominal, et sont donc des prépositions. Toutefois, il existe en latin quelques rares exemples de postpositions<sup>17</sup>, les plus courantes étant *causa* (« en vue de », « pour ») et *gratia* (« pour l'amour de », « en vue de »). Ces deux postpositions ont une origine nominale et sont historiquement les formes d'ablatif des substantifs *causa* et *gratia*. Exemples : *sororis causa* (« par égard pour ta sœur »), *honoris causa* (« pour faire honneur »), *exempli gratia* (« pour prendre un exemple »)<sup>18</sup>. Les deux unités, *causa* et *gratia*, régissent le génitif, en raison précisément de leur origine nominale. Il est remarquable à cet égard qu'Ernout et Thomas les appellent d'abord « prépositions impropres »<sup>19</sup>, avant d'observer, dans la section consacrée à la place des prépositions, qu'elles sont postposées (cf. exemples ci-dessus), ce qui est tout bonnement

---

<sup>16</sup> Je prends le terme « sémantème » dans le sens d'unité de forme véhiculant un contenu sémantique.

<sup>17</sup> L'absence de postpositions en latin et en grec, entre autres langues classiques indo-européennes, peut s'expliquer par l'hypothèse de l'origine postpositionnelle et enclitique des marqueurs de cas, qui en s'agglutinant à leur régime nominal auraient changé de statut et seraient devenus des suffixes.

<sup>18</sup> Ces exemples sont repris de Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine*, Paris : Klincksieck, 1997 (1953), p. 117-118.

<sup>19</sup> *Ibid.*

contradictoire du point de vue terminologique. Félix Gaffiot, dans son célèbre dictionnaire, fait de même, en écrivant à propos de l'emploi de *causa* comme adposition : « [prép. placée après son régime au gén.] »<sup>20</sup>.

Concernant les adpositions, et à la décharge d'Ernout et Thomas ou de Gaffiot, force est de constater que leur place est plus libre en latin qu'en français, et que cela peut dans une certaine mesure obscurcir la distinction entre les deux types. Ainsi, nombreux sont les exemples d'authentiques prépositions intercalées entre l'adjectif et la tête nominale<sup>21</sup> au sein du syntagme nominal qu'elles régissent, comme dans *magna cum cura* (« avec grand soin »), *paucos post dies* (« après quelques jours »). Ernout et Thomas écrivent que lorsque la préposition est ainsi placée, « le substantif qu'elle régit la suit normalement »<sup>22</sup>, ce qui est contredit par cet exemple de Lucrèce : *tempore in omni* (« en tout temps »)<sup>23</sup>.

Un dernier mot sur les prépositions en latin : elles sont certes complémentaires des cas dans l'indication des fonctions, mais elles régissent elles-mêmes des cas. Ainsi, par exemple, *ad* (« près de », « vers ») régit l'accusatif, tandis que *a(b)* (« loin de », idée d'origine, etc.) et *e(x)* (« hors de ») régissent l'ablatif.

### **L'ordre des mots : la liberté**

Comme indiqué plus haut, le système casuel permet une grande liberté. À cela s'ajoutent les règles d'accord. En effet, non seulement la tête d'un syntagme nominal est porteuse d'un cas, mais les éléments variables qui dépendent de cette tête nominale s'accordent en genre, nombre et cas avec elle. Par exemple, dans *ex eo loco* (« hors de ce lieu »), le déterminant *is* s'accorde avec *loco*, qui est l'ablatif singulier de *locus*. Ces caractéristiques syntaxiques permettent à César d'écrire *Relinquebatur una per Sequanos via [...]* (« il ne restait qu'une route, qui passait chez les Séquanes »)<sup>24</sup>, avec le verbe en tête, mais surtout une structure enclavée : *per Sequanos*. Le syntagme prépositionnel exprimant le lieu par où l'on passe est en effet inséré au milieu du syntagme nominal sujet *una...via*, la conséquence étant que ce syntagme nominal devient discontinu. Il est fondé de penser que la discontinuité devait ralentir le décodage par le récepteur, mais cette difficulté était certainement compensée, dans notre exemple, par l'accord (au nominatif singulier féminin) entre la tête nominale *via* et son déterminant, le numéral *una*.

---

<sup>20</sup> Félix Gaffiot, *Dictionnaire Latin Français*, Paris : Hachette, 2000 (1934), p. 280. Par ailleurs, Gaffiot traite l'emploi de l'ablatif *gratia* dont il est ici question comme purement nominal, mais postposé à son régime (p. 728).

<sup>21</sup> J'appelle tête d'un syntagme l'élément principal de ce syntagme du point de vue syntaxique.

<sup>22</sup> *Op. cit.*, p. 120.

<sup>23</sup> Lucretius, *De Natura Rerum*, I, 26.

<sup>24</sup> C. Julius Caesar, *Bellum Gallicum*, IX, 1.



C'est le même principe qui autorise la linéarisation suivante chez Tacite : *Pecuniam probant veterem* [...] (« Ils apprécient la monnaie ancienne » ; littéralement : « argent apprécient ancienne »)<sup>25</sup>, qui est un autre exemple de discontinuité, affectant cette fois l'objet direct (*Pecuniam...veterem*), qui est « brisé » par l'enclave du verbe, mais l'accord (à l'accusatif féminin singulier) entre la tête nominale *Pecuniam* et l'adjectif qui le qualifie, *veterem*, fait que le récepteur de l'énoncé aura les moyens de « reconstruire » le syntagme *pecuniam veterem* et de l'interpréter comme l'objet direct.

Virgile nous offre en poésie un exemple intéressant d'exploitation de la liberté offerte par le système, avec le vers *majoresque cadunt altis de montibus umbrae* (« et les ombres plus grandes tombent du haut des montagnes »)<sup>26</sup>. Littéralement, nous avons ici, dans l'ordre : « [plus-grandes]-et tombent hautes des montagnes ombres ». La conjonction enclitique *-que* (« et ») forme un mot phonologique avec *majores*, adjectif (nominatif pluriel) au comparatif de supériorité qui qualifie la tête nominale *umbrae* (nominatif pluriel), ce qui fait que le syntagme nominal sujet *majores.....umbrae* est maximalelement discontinu. Le verbe *cadunt* est placé en seconde position, avant le syntagme prépositionnel *altis de montibus*, dont la tête est la préposition *de*, qui régit le syntagme nominal *altis...montibus* : comme la préposition *de* ne précède que la tête nominale *montibus* et que l'adjectif *altis*, qualifiant *montibus*, est antéposé à la préposition, ce syntagme nominal *altis...montibus* est lui aussi discontinu.

En fait, si l'on adhère à l'analyse syntaxique binaire de la phrase, avec un sujet dont il est prédiqué quelque chose, et un prédicat qui dit quelque chose de ce sujet, on a comme sujet *majores.....umbrae* et comme prédicat *cadunt altis de montibus*. Le sujet est discontinu, mais le prédicat ne l'est pas : au sein de ce prédicat, c'est le syntagme nominal *altis...montibus* qui l'est. Finalement, le sujet discontinu encadre le prédicat, dont les constituants internes ne sont pas séparés.

Le système casuel joue un rôle crucial dans le décodage : le syntagme *majores.....umbrae* est en effet au nominatif, et étant le seul à ce cas, il est le seul à prétendre à la fonction sujet. Pour ce qui est de *altis de montibus*, on a là une linéarisation tout à fait classique (cf. *supra*), et l'ablatif de *altis*, qui s'accorde avec *montibus*, dont l'ablatif est lui-même régi par la préposition *de*, permet de relier les deux constituants du syntagme nominal discontinu (*altis...montibus*). En bref, seuls sont discontinus les deux syntagme nominaux.

<sup>25</sup> Tacitus, *Germania*, V, 5.

<sup>26</sup> Vergilius, *Eclogiae*, I, 83. Ce vers a été étudié en détail par Christian Touratier, *Analyse et théorie syntaxique*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2005.

## L'ordre des mots : une liberté relative

Il ne serait pas satisfaisant de se contenter de déclarer que l'ordre des mots est libre dans la phrase latine, et que cette liberté serait une conséquence automatique du système casuel. Il est vrai que la disparition progressive de ce système, pendant et après la fragmentation du latin vulgaire en langues romanes, est allée de pair avec une rigidification de l'ordre des mots. Mais y voir une relation mécanique ne serait pas justifié, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, un système casuel permet une certaine liberté dans la linéarisation, mais ne l'impose pas *a priori* : l'allemand moderne, par exemple, dispose de quatre cas (nominatif, accusatif, génitif, datif), mais obéit à des règles de linéarisation qui sont loin de la « liberté » latine<sup>27</sup>. Inversement, il existe des langues sans système casuel qui permettent une certaine marge de manœuvre dans la linéarisation : l'espagnol illustre cela parfaitement. Dans cette langue, on peut avoir la phrase suivante<sup>28</sup> : *Dibujaba la cabeza el niño* (« le petit garçon dessinait sa tête ») ; littéralement, nous avons ici dans l'ordre : « dessinait la tête l'enfant ». Les deux syntagmes nominaux sont à la troisième personne du singulier et sont tous deux placés à droite du verbe : à cet égard rien ne les distingue et seules les propriétés sémantiques permettent une interprétation syntaxique correcte, *la cabeza* désignant une partie du corps, et *el niño* un être animé humain, ce dont on peut inférer que le sujet est nécessairement *el niño*, avec un verbe d'action transitif (*dibujar*) employé ici à la voix active, nécessitant la participation d'un sujet agent (celui qui dessine) et d'un objet direct patient (celui qui est dessiné).

Mais que se passe-t-il quand les deux participants sont *el niño* (« le petit garçon ») et *la niña* (« la petite fille ») ? Plutôt que de s'asservir à l'ordre des mots comme indicateur des fonctions, l'espagnol a dans ce cas recours à la particule prénominale *a*, qui précède l'objet direct et sert alors d'élément discriminant<sup>29</sup>, ce qui donne *Dibujaba a la niña el niño* (« le petit garçon dessinait la petite fille »). Cet exemple montre que l'on peut se trouver confronté à toute une série de situations très diverses.

En second lieu, il serait inexact de se contenter d'affirmer simplement que l'ordre des mots de la phrase latine est libre. En effet, il est bien connu des latinistes que, toutes choses égales par ailleurs, la position préférentielle du verbe est en finale de proposition. Plus précisément,

---

<sup>27</sup> Ce n'est pas le lieu de développer ce point, mais disons simplement qu'en allemand, dans la phrase indépendante simple de type assertif par exemple, le verbe à mode personnel doit être le second constituant dans l'ordre linéaire. De même, dans les subordinées, des règles très précises spécifient également la place des verbes, le verbe à mode personnel étant placé à la fin.

<sup>28</sup> Cet exemple et le suivant, ainsi que l'argumentation, sont empruntés à Emilio Alarcos Llorach, *Gramática de la lengua española*, Madrid : Espasa, 1999, p. 346.

<sup>29</sup> En réalité, cette particule *a* joue le rôle d'indicateur de fonction (elle équivaut à un accusatif).

dans la phrase transitive, la linéarisation préférentielle donne SOV et plus généralement S...V, avec les différents compléments entre le sujet et le verbe en position finale, comme dans cet exemple de Cicéron<sup>30</sup> : *Sed eadem bonitas etiam ad multitudinem pertinet* (« Mais la même bonté s'étend également à la foule »). Si l'on met de côté les éléments invariables, on voit que l'on a d'abord le sujet : *eadem bonitas* (« la même bonté »), puis un complément : *ad multitudinem* (« à la foule »), et enfin le verbe : *pertinet* (« s'étend »). Mais que dire des éléments invariables, justement ? La conjonction de coordination, *sed*, est nécessairement en tête et *etiam* (« même »), portant sur *ad multitudinem*, est idéalement placé juste avant ce syntagme prépositionnel. Le verbe à la fin ? Certes, notre exemple illustre cette préférence, mais Cicéron enchaîne immédiatement avec ceci : *Non enim est inhumana virtus neque immunis neque superba [...]* (« Car la vertu n'est pas inhumaine, ni égoïste ni orgueilleuse [...] »), proposition dans laquelle on a dans l'ordre une négation : *non*, le verbe copule : *est*, un adjectif attribut : *inhumana*, le sujet : *virtus*, une conjonction de coordination négation : *neque*, un autre adjectif attribut : *immunis*, etc. Cette fois, le verbe est au début.

Indépendamment de ces exemples, et si l'on veut généraliser, il semble évident que la liberté offerte par la syntaxe des fonctions est exploitée en latin en étant mise au service d'autres paramètres : l'organisation stylistique, mais aussi les processus de thématization et de focalisation. Les règles du jeu sont en fait largement discursives et transphrastiques.

Malheureusement, nous ne pouvons disposer d'enregistrements et il nous manque les courbes intonatives, ce qui limite la validité de notre analyse. Ainsi, on se demandera pourquoi Cicéron écrit *Auxit benevolentiam consuetudo* (« L'habitude augmenta la bienveillance »)<sup>31</sup>, avec le verbe en tête, puis l'objet direct et enfin le sujet, soit VOS, autrement dit la parfaite image en miroir de la linéarisation préférentielle SOV, qui aurait donné *Consuetudo benevolentiam auxit*. La langue doit, en une seule linéarisation, exprimer à la fois les relations syntaxiques fondamentales (sujet, objet, etc.), mais aussi ce qui relève de l'organisation énonciative.

On peut penser que Cicéron a voulu focaliser le sujet *consuetudo*, en le positionnant en fin de phrase. Si la linéarisation se démarque de l'ordre préférentiel, c'est probablement qu'il y a une raison d'ordre discursif. La motivation ne peut en effet être liée au simple codage des fonctions syntaxiques fondamentales, puisque c'est le système casuel qui en est responsable, en association avec les prépositions.

<sup>30</sup> Cicero, *Laelius de amicitia*, XIV, 50. Voir l'édition bilingue Cicéron, *L'Amitié* (traduction de François Combès), Paris : Les Belles Lettres, 2002, p. 64.

<sup>31</sup> *Op. cit.*, IX, 30.

### **Propositions théoriques**

Je postule que la structure syntaxique sous-jacente de la phrase latine est indépendante de l'ordre des mots, qui lui-même n'est que l'une des manifestations de cette structure relationnelle. Les réflexions qui précèdent ont pour conséquence sur le plan théorique qu'il semble plus raisonnable et cohérent de poser en priorité une hiérarchie syntaxique non ordonnée, obéissant à la fois à des principes de constituance et de dépendance, et d'appliquer dans un second temps des règles de linéarisation, en prenant en compte les paramètres énonciatifs et stylistiques.

Dans la mesure où la structuration syntaxique fonctionnelle est non ordonnée - puisqu'à ce stade initial de la construction de la phrase, les unités ne sont pas « placées », au sens de la linéarité de la phrase réalisée, même si elles ont une « position » abstraite dans la structure - les règles de linéarisation auront pour rôle de « placer » les unités, et non de les « déplacer ».

### **Conclusion**

Il existe des rapports dialectiques entre une flexion casuelle relativement développée et des règles de linéarisation, c'est-à-dire de mise en ordre des mots dans la phrase. La linéarisation est nécessaire comme codage des relations dans une langue sans flexion casuelle, comme le français, mais en latin classique, cette linéarisation est plus souple, car si le discours se présente comme une ligne unique, sur cette ligne unique on peut exprimer aussi bien des relations syntaxiques telles que sujet, objet, etc., que les propriétés énonciatives, telles que les thématisations et les focalisations, ou encore les paramètres stylistiques.

Les langues suivent très souvent une évolution cyclique et, de ce point de vue, dans le domaine italice, le latin classique représente un stade encore assez proche de l'indo-européen, mais avec le développement du latin tardif qui va se fragmenter en langues romanes, on assistera à un changement typologique, avec le passage graduel d'une langue fortement casuelle, à linéarisation souple, à des langues sans flexion casuelle, avec linéarisation plus contrainte. En ce sens, le rôle de la linéarisation comme codage syntaxique n'a fait que prendre une importance inversement proportionnelle au rôle du système casuel.